

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 19 juin 2026

Présents : MM. GAUDET – BURGEVIN – CANET – GANNAT - PRONO – Mme ROY MILOT - M. BOUQUET - MMES DUBOIS - DURY - LABADIE
LANSON – MM. MALBO - MESAS - M. VACHER

En exercice : 21

- Présents : 14

- Pouvoir : 4

- Votants : 18

DÉLIBÉRATION N°2026-C14

OBJET : Mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion : modification du tableau des effectifs

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU Le Code Général de la Fonction Publique ;

VU La loi du 06 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique ;

VU Le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif à l'instauration des règles et procédures pour l'édition des lignes directrices de gestion et révision des attributions des commissions administratives paritaires ;

VU La décision n° 2025-E1 du 1^{er} juillet 2025 Bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours relative à la modification des LDG suite à la mise à jour du règlement opérationnel et transfert d'un poste d'adjudant vers le CIS La Ferté Saint Aubin ;

VU L'avis du Comité Social Territorial en date du 02 juin 2026 ;

VU Le rapport n°14 présenté par M. le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours ;

IL EST DÉCIDÉ : **Pour : 18** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Article 1^{er} : D'acter pour la filière Sapeur-Pompier Professionnel la création du poste suivant :

Ancien grade (suppression)	Nouveau grade (création)	Catégorie	Durée hebdo	Motif	Date d'effet
-	1 contrôleur général	A+	TC 35/35ème	Recrutement	01/07/2026

Article 2 : D'acter pour la filière Administrative et Technique la création des emplois suivants :

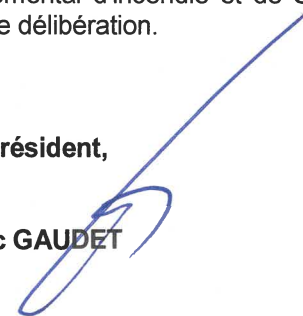
Ancien grade (suppression)	Nouveau grade (création)	Catégorie	Durée hebdo	Motif	Date d'effet
1 rédacteur	1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	TC 35/35ème	1 recrutement (suite à concours)	01/07/2026
1 adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	TC 35/35ème	1 promotion interne	01/07/2026

Suite de la délibération 2026-C14 du 19/06/2026

- Article 3** : Les crédits concernés seront inscrits au budget du SDIS du Loiret aux chapitres et article concernés.
- Article 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 5** : Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de Secours et la Comptable publique sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Marc GAUDET



Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le 24/06/2026

ID : 045-284500253-20260619-DELIB_2026_C14-DE



Tableau prévisionnel des effectifs au 01/07/2026

GRADES	CAT	Ouverts		Pourvus			DELTA
		CA du 19/06/2026		au 01/07/2026			
		ETP	dont TNC	ETP	dont TNC	dont contractuels	
EMPLOIS PERMANENTS							
Attaché	A	16	3	15,4	1	3	0,6
Attaché pp	A	2	0	2	0	0	0
Attaché hors-classe	A	1	0	1	0	0	0
Rédacteur	B	8	0	6	0	3	2
Rédacteur pp 2cl	B	8	0	8	0	0	0
Rédacteur pp 1cl	B	4	0	1	0	0	3
Adjoint administratif	C	11	0	10	0	1	1
Adjoint administratif pp 2cl	C	6	0	5	0	0	1
Adjoint administratif pp 1cl	C	22	0	20	0	0	2
Filière administrative		78	3	68,4	1	7	9,6
Ingénieur	A	7	0	6	0	3	1
Ingénieur pp	A	1	0	1	0	0	0
Technicien	B	5	0	3	0	2	2
Technicien pp 2cl	B	5	0	5	0	0	0
Technicien pp 1cl	B	3	0	3	0	0	0
Adjoint technique	C	6	0	6	0	2	0
Adjoint technique pp 2cl	C	2	0	2	0	0	0
Adjoint technique pp 1cl	C	1	0	0	0	0	1
Agent de maîtrise	C	4	0	3	0	0	1
Agent de maîtrise pp	C	12	0	11	0	0	1
Filière technique		46	0	40	0	7	6
Contrôleur général	A	2	0	1	0	0	1
Colonel hors-classe	A	1	0	0	0	0	1
Colonel	A	1	0	1	0	0	0
Lieutenant-Colonel	A	10	0	8	0	0	2
Commandant	A	8	0	7	0	0	1
Capitaine	A	15	0	13	0	0	2
Médecin-Pharm SPP ClEx	A	2,11	2	1,11	1	2	1
Médecin-Pharm SPP HCl	A	1,89	1	1	0	0	0,89
Médecin-Pharm SPP ClN	A	1	2	1	0	1	0
Cadre de santé	A	1	0	1	0	0	0
Infirmier hors-classe	A	3	0	3	0	0	0
Infirmier cl sup	A	0	0	0	0	0	0
Infirmier cl normale	A	1	0	1	0	0	0
Lieutenant hors-classe	B	5	0	4	0	0	1
Lieutenant 1cl	B	30	0	26	0	0	4
Lieutenant 2CL	B	27	0	26	0	0	1
Adjudant / adjudant chef	C	123	0	110	0	0	13
Sergent / sergent chef	C	112	0	106	0	6	6
Caporal chef	C	46	0	38	0	0	8
Caporal	C	115	0	98	0	0	17
Sapeur	C	7	0	4	0	0	3
Filière SPP		512	5	450,11	1	9	61,89
TOTAL PERMANENT		636	8	558,51	2	23	77,49
EMPLOIS NON PERMANENTS							
Apprenti	NC	3	0	3	0	3	0
Services civiques	NC	2	0	0	0	0	2
Adjoint administratif	C	1	0	0	0	0	1
Médecin vacataire	A	1	0	1	0	1	0
TOTAL NON PERMANENTS		7	0	4	0	4	3
TOTAL GENERAL		643	8	562,51	2	27	80,49

Emplois permanents budgétés non pris en compte dans les pourvus : agents mis à disposition